



## Chien et voisinage copropriété

Par **Matteyeux**, le **07/02/2019** à **08:05**

Bonjour,

Personnellement je n'ai aucune passion pour les chiens , surtout d'une certaine taille.

Mes voisins promènent leur chien sans laisse ni muselière , et à deux reprises il m'a sauté dessus léché chose que je ne peux supporter .J'ai demandé à la voisine de lui mettre une muselière mais elle s'en est moquée.Une voisine est intervenue lorsque je lui ai dit envisager saisir le procureur .

Ma voisine rencontrée hier avec son chien , se contente d'apaiser l'ardeur de son chien avec la seule voix .

En plus elle veut me faire sentir que c'est moi le fautif dans cette histoire ; elle ne me salue pas.

J'envisage de faire quelque chose pour faire valoir mon droit en tant que locataire qui veut la paix , sans avoir peur à chaque fois que j'attends l'ascenseur , que le chien se précipite sur moi dès qu'il sort avec ses maîtres de l'appartement du rez-de-chaussée.

J'ai envoyé un mail il y a deux mois environ à mon syndic d'immeuble qui n'a pas réagi .

Merci de me dire ce que je pourrais faire .

Par **Visiteur**, le **07/02/2019** à **09:13**

Bonjour,

la muselière n'a rien d'obligatoire pour un chien. La tenue en laisse si, il me semble par contre. Si l'animal obéit efficacement à la voix de sa maitresse et ne vient plus vous importuner, le problème me semble régler ? Ils ne sont pas non plus responsables de votre peur/aversion pour ces bêtes ?

Par **Matteyeux**, le **07/02/2019** à **10:16**

Je ne tiens personne pour responsable de mes craintes madame. Mais je ne veux pas me déplacer pour éviter un chien car lorsqu'il sort de son lieu d'habitation et se retrouve près de moi avant même que son maître n'ait le temps de réagir puisqu'encore encore derrière la porte..D'ailleurs je suis musulman et lorsqu'un chien me touche je dois laver mes vêtements et refaire mes émulations.  
En tout cas merci de votre réponse subjective.

Par **Visiteur**, le **07/02/2019 à 10:24**

vos croyances ne regardent que vous.. cette personne n'est pas censée connaître l'aspect "technique" de chaque religion.

Par **Matteyeux**, le **07/02/2019 à 12:27**

Franchement, vous êtes d'une intelligence incroyable !! De tout ce que j'ai écrit vous avez retenu la religion !!! C'était un exemple pour expliquer que l'on doit respecter la tranquillité d'autrui.

Personne n'est censé savoir non plus que les chiens vont fouiller dans les déjections des autres animaux pour avoir envie de faire leur besoin ...

Merci de ne plus répondre votre avis ne m'intéresse point.

Par **Visiteur**, le **07/02/2019 à 16:10**

vos sujets non plus...

Par **sowilo\_60**, le **19/02/2019 à 13:56**

" miss grenouille "

...qui êtes-vous pour répondre de la sorte aux questions posées ? ce matin, j'ai moi-même posé une question à propos d'une caméra vidéo dirigée sur ma propriété ce qui est absolument interdit

Art 226-1 du code pénal et 9 du code civil.

Après que vous m'avez très mal répondu je me suis renseigné, j'ai donc ma réponse, mais il me semble que vous êtes active sur ce site uniquement " comme détractrice " et non pour aider ou conseiller les personnes; les problèmes de voisinages sont quand même sérieux et ne sont pas à prendre à la légère Madame, regarder les infos de temps en temps et vous verrez qu'il y a hélas! de graves conséquences; des personnes ou des enfants mordus ou défigurés par " des chiens considérés gentils " des voisins qui malheureusement exécutés par le

bruit finissent par sortir une arme etc...

Vous n'êtes absolument pas compétente ne répondez pas, nous venons chercher un peu d'aide ou des conseils et non pas nous faire engueuler, moquer ou recadrez méchamment.

Je ne vous salut pas Madame ! 🙄

Par **youris**, le **19/02/2019** à **14:10**

matteyeux,

si vous êtes locataire, ce n'est pas au syndic que vous devez vous adresser mais à votre bailleur qui vous doit une jouissance paisible de votre logement.

le syndic n'a aucun lien juridique avec les locataires qu'il ne connaît pas.

salutations

Par **Visiteur**, le **19/02/2019** à **14:15**

mal répondu ? je ne vous ai pas insultée... pas agressée... si je vous ai posé une question c'était afin de mieux cerner votre soucis et de vous répondre. Basta !

Par **jacques22**, le **19/02/2019** à **16:19**

Bonjour sowilo 60,

je ne vous le fais pas dire

Bonne journée.